



## Rapport d'activité 2008 de la Commission fédérale pour les questions féminines CFQF

### ***PRIORITES THEMATIQUES***

#### **■ Travaux de suivi concernant l'étude «Contribution d'entretien après le divorce – soutien financier par des proches parents – aide sociale»**

##### **Journée nationale sur le thème «La pauvreté après le divorce»**

Le 6 mars 2008 la CFQF, la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS) et l'Association Suisse de Politique Sociale (ASPS) ont organisé à la Maison des congrès, à Bienne, une journée nationale sur le thème «La pauvreté après le divorce». Plus de 200 spécialistes de l'aide sociale, du droit et de l'égalité y ont pris part. Cette journée a permis de mettre en lumière d'une part les lourdes conséquences auxquelles les femmes divorcées ayant des enfants peuvent se voir confrontées lorsqu'elles recourent à l'aide sociale et, d'autre part, les possibilités de garantir l'égalité des droits après une séparation ou un divorce. En outre, des aspects concrets tels que l'obligation de remboursement des prestations d'assistance, le soutien financier apporté par des proches parents ainsi que les avances sur pensions alimentaires ont été traités et approfondis dans le cadre d'ateliers. La CSIAS et la CFQF ont procédé à l'évaluation des résultats de cette journée et la collaboration entre les différents partenaires se poursuit.

##### **Participation au groupe de suivi de l'OFAS sur le thème «Harmonisation des avances et du recouvrement des pensions alimentaires»**

La CFQF a été invitée à collaborer au sein du groupe de suivi «Rapport concernant le postulat Avances et recouvrement des pensions alimentaires. Harmonisation» de l'Office fédéral des assurances sociales OFAS. Ce dernier a été chargé par le Département fédéral de l'intérieur (DFI) de présenter un rapport sur le thème précité. Les différences considérables, d'un canton à l'autre, entre les réglementations relatives aux pensions alimentaires ont été l'un des objets traités lors de la journée organisée par la CSIAS et la CFQF, le 6 mars 2008, et elles ont un lien avec la pauvreté consécutive à la séparation ou au divorce.

#### **■ Travaux de suivi concernant l'étude «Droits humains: une chance pour la politique suisse d'égalité»**

##### **Colloque sur l'importance de la Convention de l'ONU sur les droits des femmes CEDEF pour la pratique juridique**

La Commission organise, en collaboration avec le Département fédéral des affaires étrangères DFAE, une journée d'étude nationale agendée le 5 mars 2009. Elle portera sur l'importance de la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les

formes de discrimination à l'égard des femmes (Convention de l'ONU sur les droits des femmes CEDEF) dans l'interprétation du droit interne. L'objectif est de mettre en lumière les aspects juridiques en référence à la CEDEF, ainsi que d'examiner comment les juristes peuvent mettre à profit les standards internationaux au moment de fixer les priorités et de définir leurs méthodes de travail. Ce colloque se tiendra à Berne et s'adresse aux juristes, aux membres du barreau, des tribunaux et de l'administration, aux chercheuses et chercheurs de même qu'au corps enseignant.

### **Outils de formation concernant la CEDEF**

Un groupe de travail de la Commission s'est employé, au cours de l'année, à dresser l'inventaire des informations et des outils de formation de base et continue existants concernant la Convention de l'ONU sur les droits des femmes CEDEF. Il a ensuite analysé un certain nombre de ces outils de formation, eu des entretiens avec diverses institutions et examiné les avantages et inconvénients des offres disponibles (ateliers, matériels didactiques, possibilités de formation en ligne et de téléchargement). Dans la foulée du colloque CEDEF de mars 2009, la CFQF organisera une à deux fois par an, dès 2010, des ateliers permettant d'approfondir le sujet. Les connaissances dispensées à cette occasion devront pouvoir être mises en pratique, porter autant que possible sur un thème spécifique et être axées sur les activités du groupe cible concerné en Suisse.

## **TACHES PERMANENTES**

### **■ Prises de position sur des thèmes ayant trait aux femmes et à l'égalité**

#### **Prise de position quant à la ratification par la Suisse du Protocole facultatif CEDEF (février)**

La CFQF est favorable à l'adhésion de la Suisse au Protocole facultatif du 6 octobre 1999 à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Elle avait pris position dans ce sens en 2006 déjà, lors de la procédure de consultation. En vertu de ce protocole, les femmes de notre pays qui pensent être discriminées en raison de leur sexe auront la possibilité, après avoir épuisé les voies de recours internes, de porter leur cas devant le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Il prévoit en outre une procédure d'enquête, qui permet au Comité d'intervenir lui-même en cas de violation grave et systématique des droits humains des femmes. En février 2008, dans une lettre adressée aux membres du Conseil des Etats (deuxième conseil), la CFQF s'est prononcée en faveur de la ratification du protocole.

*Texte de la prise de position dans la revue «Questions au féminin» 2.2006 et sur le site [www.comfem.ch](http://www.comfem.ch)*

#### **Consultation concernant la révision de la loi fédérale sur les marchés publics (août)**

La CFQF approuve expressément le maintien du contrôle par les autorités quant au respect de l'égalité salariale. Une entreprise, lorsqu'elle n'applique pas l'égalité des salaires ou ne satisfait pas à d'autres conditions de participation, ne sera donc à l'avenir pas prise en considération en tant que soumissionnaire par le service d'achats ou devra s'attendre à une sanction de sa part. Les contrôles ne pouvant la plupart du temps être effectués qu'après la conclusion du contrat, la CFQF est d'avis que les peines conventionnelles constituent un moyen de sanction important. Elle

demande en outre que le traitement des informations relatives aux entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale ou d'autres exigences formulées dans la loi fasse l'objet d'une réglementation uniforme. Par ailleurs, la CFQF déplore le fait que la compétence en matière de contrôle ne soit pas clairement réglée dans la loi.

*Texte de la prise de position dans la revue «Questions au féminin» 2.2008 et sur le site [www.comfem.ch](http://www.comfem.ch)*

### **Consultation concernant les mesures législatives visant à lutter contre les mariages forcés (06.3658 Motion Heberlein)**

Les mariages forcés constituent une forme de violence exercée envers les femmes et équivalent à une violation des droits humains. Par conséquent, la Commission fédérale pour les questions féminines demande que soit intensifiée la protection offerte par les dispositions pénales, soit en mentionnant explicitement le mariage forcé au titre de contrainte grave à l'art. 181 CP, soit en introduisant une nouvelle norme pénale «mariage forcé». Elle approuve les mesures de droit civil prévues par le Conseil fédéral et, comme lui, est convaincue de la nécessité d'intensifier également le travail d'information et de sensibilisation, d'améliorer les offres de conseil et d'appliquer de façon plus conséquente les dispositions légales actuelles.

*Texte de la prise de position dans la revue «Questions au féminin» 1.2009 et sur le site [www.comfem.ch](http://www.comfem.ch)*

### **Consultation concernant la révision de la loi sur le personnel de la Confédération (LPers)**

La CFQF approuve l'introduction prévue dans la loi d'un congé parental minimum en cas de naissance et d'adoption. Elle estime toutefois que cette innovation serait envisageable même dans le cadre d'une révision partielle restreinte. Une révision ample de la loi sur le personnel de la Confédération du 24 mars 2000 n'est pas justifiée pour le moment. La CFQF s'oppose à la détérioration ou à la suppression de la protection actuelle contre le licenciement. Elle est convaincue que les femmes notamment ont encore et toujours, et dans une mesure particulière, besoin d'une telle protection. Elles sont exposées de façon accrue au licenciement, surtout sous la forme d'une discrimination indirecte.

*Texte de la prise de position dans la revue «Questions au féminin» 1.2009 et sur le site [www.comfem.ch](http://www.comfem.ch)*

## **■ Publication de la revue «Questions au féminin»**

### **«Questions au féminin» n° 1.2008**

Le numéro 1.2008 de la revue «Questions au féminin» a pour thème principal «Davantage de femmes en politique!». Il contient une analyse des résultats des élections 2007 au Conseil national et d'un sondage effectué auprès des femmes membres de partis, une interview de la présidente du Conseil national durant l'année 2007, de même qu'un bilan de la situation: Où en est, du point de vue qualitatif, la participation des femmes à la vie politique en Suisse? Sur quels thèmes, quelles problématiques les divers actrices et acteurs doivent-ils continuer à mettre l'accent? Quelles mesures faudrait-il prendre de sorte que les femmes puissent exercer leurs droits politiques non seulement sur le plan formel, mais également dans les faits et à part entière? En outre, dans une interview, Etienne J. Verrey dresse son portrait, retrace brièvement son parcours, parle de ses expériences et de sa façon de concevoir son rôle de nouvelle présidente de la Commission.

## «Questions au féminin» n° 2.2008

Pour la première fois, la campagne «16 jours contre la violence envers les femmes» a eu lieu dans toute la Suisse. Le point de départ en fut la Journée internationale du 25 novembre pour l'élimination de la violence faite aux femmes. Organisée dans de nombreux pays, cette campagne s'est achevée le 10 décembre, Journée internationale des droits de l'homme. A cette occasion, des questions d'une brûlante actualité relatives à la violence domestique envers les femmes dans notre pays ont été traitées dans le deuxième numéro de «Questions au féminin» en 2008. L'inventaire établi des mesures législatives et autres prises depuis les années 1990 aux niveaux fédéral et cantonal montre dans quels domaines il reste nécessaire d'agir et à quelles problématiques l'on n'a pas accordé suffisamment d'attention jusqu'à présent.

### ■ Diffusion de la revue «Questions au féminin» / sondage auprès des abonné·e·s

L'Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL est désormais chargé d'envoyer la revue «Questions au féminin» directement aux destinataires et de gérer la liste d'adresses. Dans cette perspective, le secrétariat de la Commission a effectué un sondage auprès des abonné·e·s et transmis ensuite à l'OFCL la liste d'adresses mise à jour.

### ■ Autres thèmes et activités

#### 11<sup>ème</sup> révision de l'AVS (nouvelle version)

- **Alliance des femmes pour l'âge de l'AVS flexible**

La CFQF soutient la revendication formulée par l'Alliance des femmes pour l'âge de l'AVS flexible, «Pas de relèvement de l'âge de la retraite des femmes sans âge flexible de l'AVS accessible à tout le monde». En mars déjà, la CFQF s'est prononcée dans une lettre adressée au Conseil national (premier conseil) en faveur d'une flexibilisation équitable pour les femmes et pour les hommes, de façon à ce que les personnes à faibles revenus - en majorité de sexe féminin - puissent elles aussi se permettre de solliciter une rente anticipée. La CFQF ne peut approuver le relèvement de l'âge de retraite des femmes de 64 à 65 ans si cette exigence n'est pas respectée. La présidente de la Commission a participé, le 20 octobre 2008, à une conférence de presse de l'Alliance des femmes à Berne et informé les médias de notre position en la matière.

- **Hearing de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) du Conseil des Etats, concernant la 11<sup>ème</sup> révision de l'AVS (05.093 n Mesures relatives aux prestations, et 05.094 n Introduction d'une prestation de préretraite)**

La présidente de la Commission a été invitée par la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) du Conseil des Etats, chargée de l'examen préalable de la 11<sup>ème</sup> révision de l'AVS, à exposer lors de sa séance du 27 octobre 2008 l'avis de la CFQF sur la révision en cours.

## **Violence domestique et autorisation de séjour délivrée aux étrangères et étrangers**

Diverses nouvelles dispositions de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. L'autorisation de séjour annuelle n'est renouvelable que si le motif ayant justifié sa remise - les conjoints font ménage commun, par exemple - reste valable. Par conséquent, les migrantes venues en Suisse dans le cadre du droit au regroupement familial et qui subissent des violences domestiques se heurtent à des difficultés spécifiques. Afin d'établir comment cette problématique est abordée dans le cadre de la nouvelle LEtr, la CFQF ainsi que d'autres commissions fédérales et d'autres services ont pris contact en octobre 2008 avec l'Office fédéral des migrations. La CFQF voulait savoir dans quelle mesure, d'une part, la violence domestique est prise en considération lors de l'application des nouvelles dispositions et, d'autre part, les cantons et les autorités fédérales respectent les obligations nationales et internationales.

## **Rencontre avec le président de la Confédération, Pascal Couchepin**

En juin, la nouvelle présidente de la Commission et la responsable du secrétariat ont rencontré le président de la Confédération, Pascal Couchepin, de même que des collaboratrices et collaborateurs du secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur, afin de s'entretenir du rôle et des activités de la Commission.

## **Séance du Fonds national suisse de la recherche scientifique (programme national de recherche «Perspectives pour une politique durable de l'égalité en Suisse – l'évolution des relations entre les genres» (PNR 60)**

La présidente de la Commission a pris part en août à la séance du Fonds national suisse de la recherche scientifique / programme national de recherche «Perspectives pour une politique durable de l'égalité en Suisse – l'évolution des relations entre les genres» (PNR 60).

## **Diverses rencontres**

La présidente de la Commission a présenté, au cours de l'année, les travaux et les préoccupations de la CFQF lors de nombreuses manifestations d'institutions et organisations, à l'échelon tant national que régional. Elle a par exemple pris part aux rencontres entre parlementaires ayant lieu dans le cadre des sessions et à celle entre le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG et les organisations non gouvernementales. Lors de cette dernière, à laquelle participaient également d'autres membres de la Commission, l'application de la Convention de l'ONU sur les droits des femmes CEDEF a été au centre des discussions. La responsable du secrétariat de la Commission, quant à elle, a notamment assumé les tâches suivantes en 2008: participation au groupe interdépartemental Politique internationale des droits de l'homme piloté par le Département fédéral des affaires étrangères, participation au sixième cycle du dialogue entre la Suisse et le Vietnam sur les droits des femmes et les droits humains, visite des établissements pénitentiaires de Hindelbank et information sur la situation et les problèmes actuels en matière d'exécution des peines prononcées à l'égard des femmes, présentation à des représentantes et représentants de ministères vietnamiens effectuant un voyage d'étude en Suisse, des mesures juridiques et autres prises dans notre pays pour lutter contre la violence domestique.

## **Remodelage du site Internet**

Le secrétariat a entrepris d'adapter le site Internet de la CFQF conformément à la nouvelle identité visuelle de la Confédération (CD Bund). La nouvelle version du site devrait être accessible dans le courant de l'année 2009. Il s'agit entre autres de réorganiser fondamentalement la présentation des thèmes. La rubrique «Histoire de l'égalité» sera elle aussi remaniée et mise à jour.

## **Séances plénières**

La CFQF s'est réunie au complet durant cinq jours en tout (25/26 février, 16 juin, 27/28 novembre). La première séance plénière, à Schwarzenberg dans le canton de Lucerne, a été en quelque sorte une retraite pour les membres de la Commission, puisque au début de la nouvelle législature 2008 – 2011, 16 sièges sur 20 ont été repourvus (*composition de la Commission dès janvier 2008, voir [www.comfem.ch](http://www.comfem.ch)*). Elle a essentiellement porté sur la planification des activités durant l'année dans les trois domaines suivants: travaux de suivi concernant l'étude «Contribution d'entretien après le divorce - soutien financier par des proches parents - aide sociale», politique / élections fédérales 2011, application en Suisse de la Convention de l'ONU sur les droits des femmes CEDEF. Au programme de la séance de juin ont figuré avant tout l'analyse du Troisième rapport de la Suisse sur la mise en œuvre de la CEDAW, publié en 2008, le rapport alternatif des organisations non gouvernementales ainsi que la révision de la loi fédérale sur les marchés publics. Les deux journées de novembre se sont déroulées à Liestal, dans le canton de Bâle-Campagne. Les membres de la Commission y ont rencontré, à l'occasion d'un apéro suivi d'un souper, des représentantes et représentants de la politique locale et cantonale, du Bureau de l'égalité, de la Commission féminine cantonale, de l'Université de Bâle ainsi que des professionnels des médias locaux, avec lesquels ils ont échangé informations et expériences. La CFQF a en outre interrogé le Service d'intervention contre la violence domestique du canton de Bâle-Campagne sur ses activités, notamment sur les programmes de soutien et d'accompagnement des personnes ayant commis des actes de violence.

## **Séances du Bureau**

Le Bureau et le secrétariat de la Commission se sont réunis tous les deux mois pour des séances d'une demi-journée ou une journée, et pour une retraite de deux jours dans le courant de l'été. Les séances ont été consacrées à la préparation et à la planification détaillée des affaires courantes. Vu les importants changements intervenus au début de 2008 concernant les membres de la Commission, les trois personnes qui constituent le Bureau ont eu fort à faire.

## **Secrétariat de la Commission**

Dès août 2008, le poste d'assistante administrative (taux d'occupation global: 50 pour cent) est redevenu un poste fixe. Le secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur a de plus autorisé la CFQF à engager à l'avenir une stagiaire scientifique à 80 pour cent pour une période d'un an.